



# Royal Club Philatélique Brainois

**Novembre 2022 - n° 576**

*Tirage: 60 exemplaires*

Prochaines réunions: 6 novembre 2022,  
20 novembre 2022 et 4 décembre 2022

## **Sommaire**

Page 1	En direct du Secrétariat
Page 2	Avis de décès et agenda philatélique
Page 3	Evaluation de notre bourse et remerciements
Page 5	Czesław Ślania, graveur de timbres-poste
Page 8	Petites annonces de nos membres
Page 9	Les règlements en vigueur au R.C.P.B. (suite)
Page 11	Assemblée générale 2023
Page 12	Réalisation inter-membres du 20/11/2022



## **En direct du Secrétariat**

### **Evaluons objectivement notre bourse du 2 octobre 2022... !**

Notre bourse de Lillois a connu un succès relatif. Il y a eu de la satisfaction, bien sûr, mais aussi un peu de déception...! Nous nous efforçons de rester objectifs en analysant cet événement de manière critique. Comme chacun sait, rien n'est parfait, mais tout est perfectible. Le but recherché est simple : faire mieux à l'avenir. Nous exprimons aussi notre gratitude à tous nos membres qui ont contribué, de près ou de loin, à cette événement.

Dans ce bulletin, vous pourrez lire la première partie d'un article consacré à Czesław Ślania (1921-2005), célèbre graveur polonais de timbres-poste qui a à son actif plus de mille timbres gravés à travers le monde. Nous poursuivons aussi la parution des divers règlements en vigueur au sein de notre club.

Rappelons que notre Assemblée générale annuelle aura lieu le 22/01/2023. Nous devons approuver les statuts de notre club, qui ont fait l'objet d'une révision. Des élections statutaires au Comité sont également prévues. Les membres qui souhaiteraient collaborer à la gestion du club ou participer à certains projets sont priés de se faire connaître avant le 31/12/2022.

Bonne lecture !

## AVIS DE DECES



Nous avons appris avec tristesse le décès de Marcel Vanderbeck, membre-fondateur de notre club en 1968. Homme discret et rigoureux, Marcel avait assuré la fonction de Receveur communal à Braine-l'Alleud, en charge des finances. Il fut longtemps le Trésorier de notre club, en même temps que Vice-président.

Nous transmettons nos sincères condoléances à sa famille et à ses proches.

## AGENDA PHILATÉLIQUE

<b>11-11-22</b>	<b>1800 VILVOORDE</b>	Le <u>Vilvoordse Postzegelclub</u> organise une journée d'échange philatélique de 9h. à 15h. dans le réfectoire de l'Athénée royal (entrée par le parking: Van Helmontstraat, 6). Contact: Francis Dochez (02/305.47.21 ou dochez.francis@skynet.be)
<b>13-11-22</b>	<b>1457 TOURINNES- SAINT- LAMBERT</b>	Le <u>Cercle des Collectionneurs de Perbais</u> organise sa 27 <sup>ème</sup> bourse toutes collections à la salle "Le Fénil", rue de la Cure, 15, de 9h. à 16h. Contact: Franz Bertrand (010/65.91.34 ou franz.bertrand@skynet.be)
<b>19-11-22</b>	<b>4430 ANS</b>	Le <u>Cercle des Collectionneurs de Cockerill-Seraing</u> organise sa 34 <sup>ème</sup> bourse de collections dans la salle des fêtes Henriette Brenu, rue Gilles Magnée, 123, de 9h. à 16h. Contact: Mme Bernard (04/263.03.84)
<b>04-12-22</b>	<b>3000 LEUVEN</b>	Le Postzegelclub Leuven organise sa 35 <sup>ème</sup> bourse d'échange à l'Athénée royal Redingenhof, Redingenstraat 90 de 9h. à 15h. Vaste parking, cafeteria. Bus 7 ou 8 à la gare de Louvain (arrêt Redingenhof). Contact: laurens_dumont@yahoo.com ou 0472/34.98.91
<b>18-02-23</b>	<b>6280 GERPINNES</b>	Le <u>Cercle Philatélique Gerpinois</u> organise sa 32 <sup>ème</sup> bourse toutes collections et de livres au Collège Saint-Augustin, Av. Astrid 13, de 8h. à 15h.30. Bar, restauration, bière locale. Contact: Jacques Basselet (071/50.24.36)

## Evaluation de la bourse de Lillois

Au rayon des points positifs, de nombreux contacts ont pu être noués :

- ✓ avec des personnes âgées cherchant à vendre leurs timbres
- ✓ avec des familles plus jeunes désireuses de réveiller une collection dormante
- ✓ et avec des enfants enthousiastes qui ne sont pas repartis les mains vides.

Il ne serait donc pas étonnant de recruter quelques nouveaux membres dans un proche avenir.

Nous avons eu l'honneur de recevoir la visite de deux Echevines de la Commune de Braine-l'Alleud, M<sup>me</sup> Versmissen-Sollie et M<sup>me</sup> Denis-Simon, notre Présidente d'honneur. Cette dernière était accompagnée de M. Fricout, Vice-Président du Conseil départemental, canton de Ouistreham (Normandie) et de M. Tolos, Conseiller délégué aux Animations, Jumelages et Pavoisement de la Ville de Ouistreham Riva-Bella. Rappelons que les villes de Ouistreham et Braine-l'Alleud sont jumelées depuis 1954.

Un grand merci à Véronique et Vincent Watrin qui ont pu attirer 14 exposants professionnels. En outre, 7 de nos membres ont relevé le défi d'appâter le chaland avec leurs lots. Ils ont connu des fortunes diverses. Chapeau bas ! Et merci de leur soutien !

9 de nos membres sont venus nous rendre visite et procéder à quelques achats ou ventes. Voir leur sourire nous a fait un très grand plaisir.



Quelques ventes de matériel philatélique et de lots ont pu être réalisées au profit de notre club.

Le "catering" a connu un franc succès grâce aux bons soins de Michel Lambert !

Notre résultat financier net est clairement positif.

D'un autre côté, alors que nous avions escompté une affluence importante, avouons que le public est resté assez clairsemé. Peut-être devrions nous à l'avenir intensifier la publicité, voire l'entamer encore plus tôt dans la saison philatélique. Ceci dit, 14 des 15 exposants ayant rempli notre formulaire d'évaluation ont donné la mention "correct" sur ce point. Ce n'était pas la cohue des heures de pointe, mais ce n'était pas non plus un désert !

Hélas, de nombreux membres n'ont pas pu ou pas souhaité venir nous rendre visite, et nous nous demandons si cet événement traditionnel présente encore un intérêt pour eux.

Pis encore, nous avons sollicité de l'aide le samedi pour la mise en place des tables et des chaises, et le dimanche après-midi pour tout ranger. Rares sont les personnes qui sont venues en renfort. Il s'agit de Jean-Claude Bosse, Caroline Lambert et Vincent Watrin, de même que Patrick (le compagnon de Josiane). Un grand merci pour leur aide précieuse !

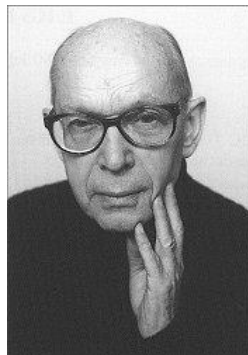
En bref un bilan en demi-teinte, qui devrait nous inciter à mieux réfléchir avant de nous engager à nouveau dans ce type de manifestation à l'avenir.

## Le Comité



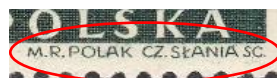
## Czesław Słania, graveur de timbres-poste

Czesław Słania (1921-2005) est un célèbre graveur polonais de timbres-poste. Né en Silésie où son père est mineur, il est passionné par le dessin dès son plus jeune âge et montre un talent exceptionnel pour l'art de la miniature. Dès l'invasion de la Pologne en 1939, il falsifie des documents d'identité, des certificats et des tickets de train en collaborant avec la résistance contre l'occupant allemand.



À partir de 1945, il apprend la gravure à la célèbre Académie des beaux-arts de Cracovie, malgré son ambition de devenir garde-forestier. Il développe son talent en particulier dans la technique de la gravure sur cuivre à l'aide d'un burin. Encore étudiant, il est recruté par l'administration postale polonaise et travaille sous les ordres du graveur M. R. Polak. Il y grave son premier timbre en 1950, mais c'est le nom de son chef qui apparaît sur le timbre !

Son nom apparaît pour la première fois en 1951 avec un timbre consacré au 80<sup>ème</sup> anniversaire de la Commune de Paris, censé représenter le Général Jaroslaw Dabrowski organisant la défense des Communards sur les barricades. Il débute ainsi sa carrière philatélique et très rapidement il acquiert de la notoriété grâce à sa technique incroyablement minutieuse. Pour l'anecdote, le portrait représente en fait le compositeur et pianiste ukrainien Henryk Dabrowski...



En 1956, il souffre des poumons, et les autorités polonaises l'autorisent à suivre un traitement médical approprié en Suède. Après guérison, il décide de ne pas retourner en Pologne où le régime communiste est particulièrement répressif. En attendant une place de graveur pour la poste suédoise, il occupe un poste d'ouvrier dans une cantine.

Lorsqu'un graveur attiré tombe malade, Słania le remplace pour achever un de ses timbres. Il est immédiatement embauché ! Il grave réellement son premier timbre pour la poste suédoise en 1960, à l'effigie du poète Gustaf Fröding, et plus de 400 timbres suédois suivront !

Très vite, il est distingué par la Cour de Suède. En 1972, il reçoit du roi Gustaf VI Adolph le titre de « Graveur de la Cour de Suède », titre qu'il conservera jusqu'à sa mort. Il poursuit sa carrière avec succès et obtient de nombreuses distinctions honorifiques pour la beauté et la rapidité de ses gravures.

En 1983 il obtient le « Robert Stolz Music Prize » pour le meilleur timbre avec un thème musical pour son timbre basé sur une peinture de Anders Zorn (« The Old Fiddler », en français « Le Vieux Violoneux »).



En 1991, il grave le timbre représentant le couronnement du roi Gustaf III, d'après un tableau célèbre.

Après l'effondrement du régime communiste, il retourne fréquemment en Pologne.

En 1998, son pays natal et son pays d'adoption émettent conjointement un timbre représentant le roi Sigismond, roi de Pologne et de Suède.



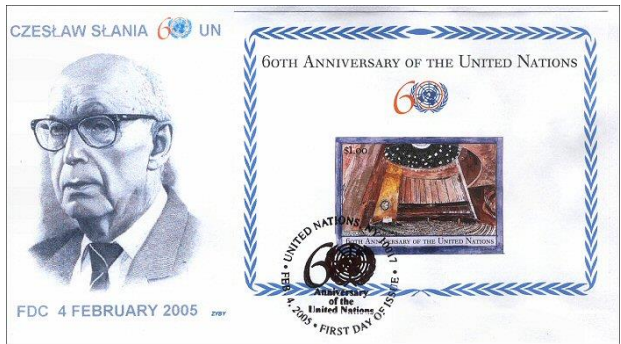


En 2000 apparaît son millième timbre (à l'époque le plus grand timbre jamais émis avec 61mm x 81mm), d'après une fresque célèbre intitulée « *Les fameux exploits des Rois de Suède* » peinte sur un plafond du château de Drottningholm, résidence de la famille royale.

Avec plus d'un millier de timbres gravés pour une trentaine d'administrations postales, il est l'artiste le plus prolifique de l'histoire du timbre-poste, selon le Livre Guinness des Records.

Jusqu'à sa mort en 2005 à Cracovie, il a gravé des timbres-poste.

Son dernier timbre célèbre le 60<sup>ème</sup> anniversaire de l'Organisation des Nations unies, émis en février 2005, soit quelques semaines avant sa mort, par l'Administration postale de l'ONU.



Au cours des dernières années, de nombreuses bourses et expositions internationales lui ont été consacrées, surtout en Pologne et en Suède. En 2021, il aurait eu 100 ans et plusieurs pays ont émis des timbres en son honneur, entre autres Monaco !



(à suivre)

## PETITES ANNONCES

<b>Membre</b>	<b>Je cherche à ACHETER...</b>	
Guy Van Passel 0473/34.39.23	Belgique (O)	COB 891 (UPU 40 F. + 10 F.)
	Allemagne RFA (O)	1244, BF20
	Grande-Bretagne (O)	634, 638, 945, 948, 987, 1034, 1035, 1037, 1086
	Grande-Bretagne (O)	1160, 1161, 1352, 1353, 1354, 1356, 1419
Michel Lambert 0488/76.70.76	France (XX)	253/255
<b>Membre</b>	<b>Je cherche à VENDRE...</b>	
Pol François 0496/50.29.49	Belgique (O)	41, 190 à 210
	Belgique (X)	302/304
	Belgique (XX)	112, 122, 131, 138, 139, 4228
Guy Van Passel 0473/34.39.23	Belgique (XX)	356/62, 410, 785/6, 863/7, 892/7, 912/7, 927/9, PA26/7
William Cloquet 0495/70.12.31	Diverses collections classées dans des albums à cases:	
	Belgique	XX complet de 1940 à 2019
	Italie	X/O incomplet de 1948 à 2019
	Andorre fr./esp.	XX incomplet
	Madère et Açores	
	Saint-Marin	XX incomplet
	Vatican	XX complet (manque 1 série) jusqu'à 2019
<b>Membre</b>	<b>Je cherche à VENDRE au profit du club...</b>	
Jacques Van Wylick 0492/03.07.25	France (O)	Un gros classeur contenant plus de mille timbres, dont quelques-uns datant de l'Empire
	Belgique (XX)	Un lot de carnets B1 à B15 en plusieurs exemplaires
	Belgique (O)	Trois petits classeurs contenant les feuillets de la Poste (1959-1965) avec chaque timbre et oblitération premier jour
	Belgique (XX)	un gros classeur contenant des centaines de timbres
	Monde (O)	un petit classeur contenant quelques centaines de timbres
<b>Membre</b>	<b>Je cherche à DONNER pour faire plaisir...</b>	
Jacques Van Wylick 0492/03.07.25	Belgique	Des centaines de feuillets de la Poste des années '60 aux années '90

Le prix est à fixer entre le vendeur et l'acheteur. Les membres souhaitant faire paraître une annonce peuvent s'adresser à Jacques Van Wylick (jacquesvanwylick@belgacom.net ou 0492/03.07.25).



## LES RÈGLEMENTS EN VIGUEUR AU R.C.P.B. (suite)

### S.O.S.

Art. 1. Le service ne fournit qu'aux membres en règle de cotisation.

Art. 2. Les commandes devront être libellées sur les formulaires modèle N.2 ou N.3 disponibles auprès du responsable du service.

Art. 3. Le service se réserve le droit, soit de décliner la commande en tout ou en partie, soit de demander une provision lors de chaque commande.

Art. 4.- L'état des timbres est réglementé par les conventions suivantes : O oblitéré, charnière.

Art. 5. Les catalogues utilisés sont le C.O.B. pour la Belgique, et les Yvert & Tellier pour l'étranger.

Art. 6. La commande sera fournie au plus juste prix du marché.

Art. 7. Tout bon de commande qui ne sera pas daté, ni signé, ne sera pas exécuté.

Art. 8. Si le bon de commande a été établi par un membre mineur, il ne sera exécuté que s'il est contresigné par le chef de famille et précédé de la mention 'approuvé'.

Art. 9. Le demandeur est tenu de prendre livraison de sa commande dans un délai de 2 mois.

Art. 10. Le délai de garde est de 2 mois; si passé ce délai, la commande n'est pas enlevée, celle-ci sera envoyée au membre par recommandé, contre remboursement et frais portés en compte, l'envoi étant fait aux risques et périls du destinataire.

Art. 11. Les réclamations éventuelles doivent être faites lors de l'enlèvement de la commande, aucune réclamation ne sera acceptée par la suite. Pour les envois par voie postale, un délai de 7 jours est accepté pour les réclamations éventuelles, la date de la poste faisant foi.

Art. 12. Tous les cas non repris dans le présent règlement seront tranchés par le Comité et seront sans appel.

-----

### Tombola

Art. 1. Lors de chaque réunion le club procède au tirage d'une tombola payante réservée aux membres en règle de cotisation.

Art. 2. Les prix sont réalisés à l'aide de 'bons à valoir' émis par le club, la valeur reprise sur ces bons peut être négociée dans tous les services du club.

Art. 3. Chaque bon a une durée de validité d'un an.

---

## Ventes directes

Art. 1. Sont seuls admis les lots des membres du R.C.P.B., en règle de cotisation.

Art. 2. Les lots doivent être présentés au responsable des ventes avec le prix souhaité.

Art. 3. Chaque membre peut présenter un nombre illimité de lots, étant toutefois entendu que le service procédant par un système de tournante, afin de satisfaire chacun des membres vendeurs, ne mettra à chaque fois en vente qu'une partie de l'ensemble des lots proposés.

Art. 4. Chaque vente groupera au maximum 100 lots.

Art. 5. Les lots proposés ne sont pas d'office examinés par le service. S'ils le sont, le service se réserve le droit de ou de ne pas présenter à la réalisation les lots composés de timbres douteux, amincis, de pays à émissions nuisibles et également ceux dont le prix de départ est exagéré (plus élevé que les conditions normales du marché / ou au sein des clubs).

Art. 6. Le numéro des timbres doit correspondre à la numérotation des catalogues en cours, l'officiel C.O.B. pour les timbres de la Belgique et Yvert & Tellier pour les timbres étrangers.

Art. 7. Le vendeur présente au responsable du service ses lots lors de la réunion du club. Le responsable accuse réception des lots proposés à la vente.

Art. 8. La vente se fait sous la responsabilité du vendeur; l'intervention du service se limite à conseiller, à régler, à organiser et à surveiller les ventes.

Art. 9. Les acheteurs ont le droit d'examiner les lots proposés uniquement à la table de présentation des lots. Il est recommandé à l'acheteur de vérifier le lot avant paiement, car une fois le lot acquis, plus aucune contestation n'est admise.

Art. 10. Les lots sont acquis sans frais pour l'acheteur. Il est perçu par le club une commission fixée par le Comité, calculée en pourcentage du montant du lot vendu (actuellement 5%). Cette commission est supportée par le vendeur.

Art. 11. Le paiement aux vendeurs des lots vendus s'effectue deux fois par an (en juin et décembre). Les lots invendus (et non encore repris par les vendeurs à la clôture au 31 décembre de l'exercice en cours) seront d'office remis aux vendeurs.

Art. 12. Les cas non prévus par le présent règlement d'ordre intérieur seront soumis et tranchés par le Comité.

---

## **ASSEMBLEE GENERALE 2023**

Notre prochaine Assemblée générale est fixée au 22/01/2023. Ce sera une fois de plus l'occasion de faire le bilan de l'année philatélique qui se termine, et de boire le verre de l'amitié tous ensemble.



Selon nos statuts, les fonctions de président, trésorier, délégués au matériel et aux circulations, de même que la moitié des adjoints sont renouvelables. Les candidats à l'une ou l'autre de ces fonctions sont priés de se faire connaître auprès du Comité, et ce au plus tard le 31/12/2022. Il en est de même pour tous les membres qui souhaiteraient collaborer à la gestion du club ou participer à certains projets.

D'autre part, le Comité a révisé le texte de nos statuts, dont la dernière version remontait à 1994. Le nouveau texte est à votre disposition dans notre salle de réunion. Tous les membres présents lors de l'Assemblée générale 2023 auront l'opportunité d'apporter leurs remarques. Celles-ci seront discutées et l'Assemblée devra approuver le nouveau texte.

## Réalizations inter-membres du 20/11/2022

Lot	Pays / thème	N° catalogue	Etat	Cote (€)	Prix départ (€)	Remarques
1	Belgique	TRV3/5	XX	20,00	5,00	
2		TRV14/16 + BF2	XX	17,50	4,25	
3		TRV BF3	XX	20,00	5,00	
4	Suisse	290b/291b/293b	XX	60,50	15,00	
5		298/301	Ø	30,00	7,50	
6		C1034	XX	11,50	2,50	
7		Preo 213/223	XX	100,00	25,00	
8		BF 54	Ø	8,00	2,00	
9		BF 71	XX	30,00	7,50	
10	Rwanda	BF 10/10A	XX	22,00	5,50	
11	France	BF 8	Ø	12,00	3,00	
12		BF 12	Ø	5,00	1,25	
13		TRV BF 4	XX	20,00	5,00	
14		TRV BF 5/6	XX	24,00	6,00	
15		TRV BF 7	XX	20,00	5,00	
16	Suisse	375/77	XX	17,25	4,25	
17		428/31	Ø	20,00	5,00	
18		437/40	Ø	17,00	4,00	
19	Chypre Turc	BF 5	XX	15,00	3,75	
20	Niger	BF 7	XX	9,75	2,00	
21	Belgique	289	Ø	5,00	1,00	
22		674/79	XX	27,00	6,00	
23		814/22	XX	72,00	17,00	
24		842/4	XX	25,00	5,50	
25		876/8	XX	42,50	9,00	
26	Monaco	444/9	XX	8,00	1,80	
27		473/5	XX	1,50	0,30	
28	Pays Bas	461/5	XX	4,25	0,80	
29		478/82	XX	10,00	2,00	
30		547/8	XX	12,00	2,50	
31	France	1737/43	XX	6,60	1,30	
32		1744/59	XX	12,10	2,50	
33		1757/64	XX	5,45	1,10	
34		1760/71	XX	9,65	2,30	
35		1772/80 + CR 2022	XX	15,70	3,20	
36		1786/92	XX	4,15	1,00	
37		1793/800	XX	6,15	1,50	
38		1801/10	XX	7,50	1,80	
39		1811/13	XX	4,50	1,00	
40		1718/27	XX	7,40	1,50	

Prochaine réalisation le 18/12/2022

Il est conseillé d'examiner les lots avant achat.